

AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
PERMIS DE STATIONNEMENT
ALPIC FORM AU PARC CORBIERE
A2026-160

Le Maire de la Commune du Pecq,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-1 et L. 2213-6,

Vu l'article L. 2122-1 et suivants du Code général des Propriétés des Personnes Publiques,

Considérant la demande de l'association ALPIC FORM pour dispenser des séances sportives à titre gratuit, entre le samedi 04 juillet 2026 et le samedi 29 août 2026 au Parc Corbière :

- Tous les mercredis de 19h15 à 20h15,
- Tous les samedis de 11h00 à 12h00,

Considérant la nécessité d'assurer le bon déroulement de ces travaux et d'assurer la sécurité des usagers,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Est autorisée l'occupation du domaine public pour des séances sportives à titre gratuit, dispensées par ALPIC FORM, entre le samedi 04 juillet 2026 et le samedi 29 août 2026 au Parc Corbière,

- Tous les mercredis de 19h15 à 20h15,
- Tous les samedis de 11h00 à 12h00.

ARTICLE 2 :

Le demandeur s'engage à ne pas se prévaloir contre le Ville du Pecq pour les dommages de toute nature qu'elle pourrait subir de la part d'un tiers et à ne réclamer aucune indemnité.

ARTICLE 3 :

Cette autorisation est délivrée exceptionnellement à titre gratuit dans la mesure où ces séances sont dispensées à titre gracieux.

ARTICLE 4 :

Le demandeur s'engage, après chaque animation, à laisser le site aussi propre qu'elle l'aura trouvé.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication sur le site Internet de la commune.

ARTICLE 6 :

La Directrice Générale des Services, le Directeur des Services Techniques, la Commissaire Divisionnaire, chef de la Circonscription de Sécurité Publique de Saint-Germain-en-Laye et les agents de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Pecq, le 21 mai 2026



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "A. Brosse".

Anne-Laure de BROSES